

Lettre & Patentee

Qu'il sera fait et ouvré en la Mon.^u
de Paris seulement blancs deniers
qui auront cours pour douze den.^{rs}
parisis la pièce a deux den.^{rs} de Loy.

Ju 26. May 1360.

Charles X.^e & Nos. Amez
et seurs Les Generaux M.^{rs} des Monoyes
& Monseigneur et de Nous, Salut et
dilection. Nous pour certaines causes
par grande deliberation eue avec notre
Conseil Vous Mandons et a Chacun
de Vous que tantost et sans delay Vous
fassiez faire et ouvrer en la Monnoye
de Paris tant seulement blancs deniers
qui auront cours pour douze deniers
parisis la pièce a deux deniers de Loy

dit argent le Roy Et de cinq sols quatre
deniers de poids au marc de Paris, En
Mettent en Jeux telle difference comme
Bon Vous semblera, Et faites donner aux
Changeurs et Marchands en soit marc
d'argent le prix qu'ils ont a present, Et
tout le futur qui sera mis en Jeux &
Ouvrage Nous voulons qu'il soit qui
et a besté aux dépens de Monsieur